

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

770^{ème} séance

Mercredi 2 avril 2008, à 15 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 08.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, chers délégués. Je déclare ouverte la 770^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Je vais vous présenter tout d'abord notre programme de travail de cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen du point 6, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", ainsi que le point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Nous allons également entamer l'examen du point 9 de notre ordre du jour, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour se réunira pour la troisième fois sous la présidence de M. Vassilios Cassapoglou de la Grèce. Y a-t-il des questions ou des commentaires ? Non, très bien.

État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons tout de suite passer au point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace". J'ai un orateur sur ma liste pour ce point de l'ordre du jour. Il me semble que c'est le distingué représentant du Mexique.

M. G. GUIZA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation vous féliciter, étant donné que c'est la première fois que nous prenons la parole, vous féliciter pour votre élection. Nous sommes persuadés que sous votre direction, nous serons en mesure de mener à bon port nos travaux.

Comme l'a très bien mentionné le Sous-Comité juridique, les traités internationaux des Nations Unies dans le domaine de l'espace, constituent un cadre juridique cohérent et très utile pour les différentes activités menées dans ce domaine. Ces instruments constituent la pierre angulaire du régime juridique dans le domaine spatial. C'est pourquoi le Mexique estime qu'il est important de continuer à inviter les États à poursuivre le développement de ce cadre juridique afin que l'on tienne compte des avancées technologiques, techniques mais également de l'évolution rapide des activités spatiales au niveau gouvernemental mais également privé.

C'est dans ce contexte que mon pays désire demander aux autres membres du Sous-Comité juridique d'adopter des mesures afin d'avancer dans l'analyse des propositions des divers États s'agissant d'une convention universelle et qui rendra obligatoire l'adhésion aux principes en la matière. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le distingué représentant du Mexique pour son intervention au titre du point 6 de notre ordre du jour sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



l'espace". Je pense qu'il n'est pas nécessaire de résumer ou de reprendre les éléments que vous avez mentionnés. Je crois que c'est clair pour les délégués. Le deuxième orateur sur ma liste est le distingué représentant du Brésil qui a à présent la parole.

M. J. MONSERRAT FILHO (Brésil) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. Le Brésil, dans le cadre de rencontres passées au sein du Sous-Comité juridique, a mentionné le fait que nous avons adhéré à la Convention sur l'immatriculation des objets spatiaux. Nous sommes ravis de vous informer à présent que nous avons un système national d'immatriculation et c'est sous peu que le nouveau président de l'Agence spatiale brésilienne l'approuvera. Il est également utile de savoir que ce système d'immatriculation est réglementé par la toute dernière résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les pratiques des États dans l'immatriculation des objets spatiaux. Le système d'immatriculation a donc été mis à jour conformément à la résolution de l'Assemblée générale approuvée au mois de décembre. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je remercie le distingué représentant du Brésil pour ces informations quant à votre système d'immatriculation. Y a-t-il d'autres orateurs qui désirent intervenir au titre du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" ? Très bien, pas de demandes de parole.

Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial (point 7 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous allons poursuivre et aborder à présent le point 7, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". La délégation de la France a la parole.

M. (France) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, la délégation française souhaite soutenir la candidature de l'Organisation européenne des télécommunications par satellite, EUTELSAT, en tant qu'observateur à notre Comité. Elle est persuadée que l'apport, la participation de cette organisation permettra d'enrichir nos travaux et qu'à côté des organisations qui sont déjà membres observateurs de notre Comité, cette participation pourra nous aider à améliorer le droit spatial dans le domaine

des télécommunications. La personne du secrétaire exécutif de cette organisation et sa grande compétence en droit spatial sera également quelque chose de tout à fait positif pour nous. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. le distingué représentant de la France, pour votre intervention sur le soutien de EUTELSAT dans son application pour devenir observateur dans le cadre du Comité pour l'espace extra-atmosphérique, naturellement aussi dans notre Sous-Comité. Ce matin, nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt le rapport qui a été présenté à notre Sous-Comité et certainement votre intervention était en relation avec cette organisation. Merci beaucoup.

[interprétation de l'anglais] : Il ne me reste pas d'autres orateurs sur ma liste sur ce point de l'ordre du jour, le point 7. Puis-je considérer qu'aucune autre délégation ne désire intervenir au titre de ce point aujourd'hui. Nous avons cependant certains observateurs qui ont demandé la parole. Le distingué observateur de l'Association pour le droit international a la parole. Professeur Williams, vous avez la parole.

Mme M. WILLIMAS (Association pour le droit international) *[interprétation de l'anglais]* : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Tout d'abord, permettez-moi de vous dire qu'il s'agit d'un privilège pour nous que d'avoir le Dr Othman à la tête du Bureau des affaires spatiales ici à Vienne et de vous voir, vous-même, présider ce Sous-Comité juridique, étant donné votre expérience et vos connaissances qui enrichissent nos travaux.

J'aimerais également ajouter qu'un certain nombre de représentants dans la salle aujourd'hui, sont membres de l'ILA et nous sommes ravis qu'ils enrichissent notre travail avec leurs avis, mais également avec leurs divergences. Pour ceux qui ne connaissent pas le travail de notre association et notre histoire, j'aimerais vous le résumer avant de vous présenter ce qui a été accompli depuis la dernière session du Comité. L'association a été fondée à Bruxelles en 1873 et son siège se trouve actuellement à Londres. Cinquante divisions nationales composent cette association dans différents pays et nous travaillons sur un programme annuel. Un comité juridique spatial a été mis sur pied très vite après le lancement du SPUTNIK et il fonctionne depuis lors. Le responsable du conseil exécutif est Lord Slynn of Hadley et le directeur du département des études est le Pr Christine Chinkin. Le Dr Milos Barutckski du Canada est le président mondial actuel. Le comité chargé de l'espace est présidé par moi-même et le rapporteur est le Pr Stephan Hobe de l'Allemagne.

Parmi les récentes contributions de notre association au développement du droit spatial, j'aimerais vous mentionner l'examen des traités spatiaux en vue d'activités commerciales afin de décider si ces traités sont toujours conformes à la réalité. Nous avons examiné le Traité sur l'espace, la Convention sur la responsabilité, la Convention sur l'immatriculation et le Traité sur la Lune. Un rapporteur spécial a été désigné. Les conclusions étaient que bien que des changements mineurs soient nécessaires, cela doit se faire non pas par des amendements mais peut-être par une résolution de l'Assemblée générale ou un protocole. Pour ce qui est de l'Accord sur la Lune, il nous a semblé que des changements plus que mineurs étaient nécessaires.

Une autre contribution de notre association a été l'instrument pour la protection de l'environnement face aux dommages causés par les débris spatiaux. Cet instrument que nous avons hésité à nommer aux conventions a été adopté en 1994 et a été constamment examiné par le comité du droit spatial et est conforme aux Lignes directrices adoptées par la résolution de l'Assemblée générale sur la réduction des débris spatiaux et respecte tout à fait le code de conduite européen pour ce qui est des débris spatiaux.

Le projet de convention sur le règlement des différends quant aux activités spatiales est encore à l'étude actuellement. La dernière conférence de l'association s'est tenue à Toronto en 2006. Je ne vais pas m'arrêter sur cet élément parce que nous en avons déjà parlé l'année dernière, mais j'aimerais ici vous parler de la Conférence de Rio en 2008. Nous ferons rapport sur la télédétection, la législation nationale dans le domaine spatial ainsi que l'immatriculation ou encore les débris spatiaux et le règlement des litiges.

Pour ce qui est des législations nationales, nous allons mettre à jour le rapport de Toronto. Il y a plusieurs faits nouveaux qui ont été enregistrés dans ce domaine, notamment dans le domaine de la télédétection. Nous avons de nouveaux membres au sein de notre comité qui participent au projet sur l'utilisation des données satellites dans le règlement des différends. Il y a différents problèmes qui se posent, bien évidemment, mais nous l'avons déjà mentionné l'année dernière. Pour ce qui est des législations nationales, nous remarquons des progrès, on avance dans le domaine des débris spatiaux et le secrétariat a réagi aux réponses au questionnaire de l'Allemagne, du Royaume-Uni ou de la Pologne s'agissant de leur législation nationale laquelle s'applique aux débris spatiaux.

Nous participons aux sessions de Rio. Nous aurons un forum consacré à la sécurité spatiale, au déploiement des armes, la protection de

l'environnement pour les générations futures. Quel sera le thème ? Il s'agira de la gestion du trafic dans l'espace. Vous êtes bien entendu invités à participer à cet événement. Je vous en donnerai les détails. Il s'agit du 17 au 21 août à Rio au Brésil à l'Hôtel Intercontinental.

Le comité du droit spatial de l'association coopère étroitement avec la Commission du droit international, la question sur le désarmement. Nous venons à peine d'être invités pour intervenir sur la question de la sécurité, les débris spatiaux à Genève. Nous travaillons avec d'autres organisations privées comme l'Institut international pour le droit spatial.

Le comité du droit spatial a depuis l'année dernière été invité à la conférence du mois d'octobre qui s'est tenue ici à Vienne concernant la société civile et l'espace. Le comité a été invité au mois de décembre à Vienne à participer à une réunion d'experts préparant *[inaudible]* sur le droit spatial et qui sera utilisé dans les quatre centres régionaux affiliés aux Nations Unies, au Maroc, au Nigeria, au Mexique ainsi qu'au Brésil.

Vous vous souviendrez peut-être, l'année dernière lorsque nous avons mentionné notre travail, dans le rapport à la quarante-sixième session on nous a demandé de vous tenir informés quant aux progrès que nous avons enregistrés dans le cadre de nos travaux. C'est stipulé à la page 11 au paragraphe 55 du Rapport de la quarante-sixième session du Sous-Comité. Dans le document distribué, vous voyez déjà apparaître un rapport mais depuis la distribution de ce rapport de nouveaux faits sont apparus. L'association s'est dotée d'un groupe d'étude sur la responsabilité des organisations internationales. Il s'agit d'un problème bien connu des juristes du monde spatial. Ce groupe est présidé par M. *[inaudible]* de Colombie qui est également membre de la Commission du droit international des Nations Unies. Nous travaillons avec eux.

Le problème qui s'est posé durant cette année écoulée concerne deux questions soulevées par la Commission, commission qui nous a demandé de l'aider. Je vais vous citer ces deux questions : Question 1 : "Est-ce que les membres d'une organisation internationale qui ne sont pas responsables d'un acte de cette organisation ont-ils obligation de dédommager la partie affectée si l'organisation n'est pas en mesure de le faire ?". Deuxième question : Lorsqu'il s'agit l'infraction des obligations des organisations internationales, le Comité du droit spatial a répondu du point de vue du droit spatial et ses réponses ont été renvoyées au rapporteur de la Commission sur le droit international et présentées dans le rapport de la Commission, rapport de sa 59^{ème} session. Pour la

deuxième question qui est moins controversée et qui a trouvé une réponse, *[inaudible]*. Cela a permis au rapporteur spécial, Pr *[inaudible]*, de tirer deux articles, le projet d'article 43 et 44 de la Commission provenant du groupe d'étude sur la responsabilité des organisations internationales et il dit que ce chapitre s'applique à la responsabilité internationale qui est due à une violation de la part d'organisations internationales, obligations basées sur le droit international. Cela a été adopté à la plénière.

Je reviens à la première question. Il n'y a pas eu de projet de texte proposé par le rapporteur. Je relis : "Est-ce que les membres de l'association internationale qui ne sont pas responsables d'un acte illicite de cette organisation ont l'obligation de fournir l'indemnisation aux tiers si l'organisation n'était pas à même de le faire ?". Pas de projet de texte du rapporteur spécial, mais à la plénière M. *[inaudible]*, que vous connaissez tous, a fait une proposition. À la plénière, on a examiné cette proposition. La proposition a fait l'objet de certaines critiques et ensuite le président du groupe d'étude de l'ILA et membre de l'ISC a fait une troisième proposition sur la rédaction de cet article. Je ne vais pas relire l'article, je vais vous distribuer le texte si vous le souhaitez. Donc, nous sommes saisis de trois propositions, le comité de rédaction de l'ISC avait recommandé à la commission et la commission a décidé d'inclure les trois propositions dans le rapport annuel présenté à l'Assemblée générale à la 67^{ème} session, 10/62/10 page 198. Le texte adopté par la commission et la proposition venant de l'Association du droit international a été examinée à la VI^{ème} Commission à la dernière session de l'Assemblée générale et nous attendons un rapport analytique qui va être préparé par le secrétariat des Nations Unies.

Voilà, Monsieur le Président, la situation actuelle, notamment pour ce qui est de nos relations avec la Commission du droit international. Nous allons vous tenir au courant de tout progrès éventuel et nous aurons au mois d'août une réunion du groupe d'étude de l'ILA portant sur la responsabilité des organisations internationales qui fait partie de la session du Comité sur l'espace et du Forum qui va parler de la militarisation et de la gestion du trafic spatial.

Voilà ma contribution cette année sur ce point. Je n'ai plus d'autres informations à vous fournir et je réitère mon invitation à vous tous, comme je l'ai dit, vous êtes tout à fait invités à participer à la Conférence de l'ILA qui aura lieu à Rio en août. Je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de vous présenter nos activités au cours de l'année écoulée.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Merci Mme la Présidente du Comité spatial de l'Association du droit international de nous avoir expliqué les activités de l'association internationale, une des organisations intergouvernementales la plus ancienne chargée de codifier le droit international. Nous vous remercions de vos commentaires portant sur les activités du Comité. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt vos commentaires concernant la codification de la responsabilité des organisations internationales qui a été examinée également par la Commission du droit international de l'Organisation des Nations Unies. Vous avez également mentionné le groupe de travail sur la responsabilité des organisations internationales qui a été créé au sein de la Commission du droit international et qui est présidé par le Dr Eduardo Ospina, qui est membre également de la Commission du droit international de l'ONU. Merci de votre contribution. Je vous remercie également de vos paroles aimables à l'égard du Président et du secrétariat. Nous avons pris note de votre invitation à venir participer à la prochaine conférence de l'Association qui aura lieu en août au Brésil.

Nous allons maintenant entendre le représentant du Brésil.

M. [??] (Brésil) *[interprétation de l'espagnol]* : Merci, Monsieur le Président. En tant que membre de l'Association du droit international et en tant que membre du Comité du droit spatial, permettez-moi de brièvement intervenir.

J'aimerais ici soutenir l'intervention de la Présidente du Comité sur le droit spatial de l'ILA quant à l'excellente qualité du programme de la Conférence de Rio, conférence d'une grande importance et je puis vous garantir que Rio est toujours aussi belle. Merci.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous remercie pour cette intervention et de nous avoir invités à Rio. Nous sommes sûrs que Rio mérite le déplacement. Merci beaucoup.

Nous avons encore un autre observateur qui souhaite intervenir. Nous avons l'observateur du centre de l'ESA.

Mme U. BOHLMANN (ESA) *[interprétation de l'anglais]* : Merci beaucoup, Monsieur le Président. D'emblée, je voudrais vous féliciter pour votre élection à la Présidence du Sous-Comité juridique. Je voudrais également remercier Mme Othman pour sa nomination au poste de Directeur du Bureau des affaires spatiales. L'ESA est convaincue que sous votre houlette, le Sous-Comité avec le soutien du Bureau des affaires

spatiales, le Sous-Comité arrivera à des résultats satisfaisants.

Je voudrais vous présenter les activités du Centre européen du droit spatial avant de vous présenter de façon plus générale les activités de l'ESA liées au droit spatial en 2007.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant de vous parler des activités de l'ECSL, du Centre européen du droit spatial, je voudrais vous donner des informations de base. Le Centre européen du droit spatial a été créé en 1989 à l'initiative et sous les auspices de l'ESA. Sa charte détermine sa structure et ses objectifs et sa mission. La dernière version a été adoptée en juin 2007. D'après les conclusions de l'Assemblée générale, l'ECSL a donné le titre de Président honoraire à M. Gabriel de Lafferandier pour honorer les résultats qui ont été obtenus sous sa présidence. Sergio Marchisio et le Pr Perez ont été vice-présidents pour la période 2007-2009. L'objectif de l'ESCL est de diffuser en Europe et ailleurs une compréhension du cadre juridique relevant des activités spatiales pour diffuser ces informations l'ESCL a établi différents points de contact. Différents points de contact ont été créés en Autriche, en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse. Un nouveau contact a été également établi en République tchèque. Afin de diffuser la compréhension du cadre juridique lié aux activités spatiales, l'ESCL organise chaque année différentes activités. Une des principales activités organisée par le Centre c'est le cours d'été sur le droit spatial et la politique. Le 16^{ème} cours d'été de l'ECSL a eu lieu à Nordwick aux Pays-Bas au cours des 15 premiers jours de septembre 2007. Il y a eu un grand nombre de participants de différents pays France, Allemagne, Turquie, Pologne, Canada, Autriche, Pays-Bas, Nigeria, Espagne, Royaume-Uni, République tchèque, Luxembourg, Libéria, etc. Quarante-deux étudiants et quatre enseignants ont participé à cet événement. Les enseignants qui sont des professionnels qualifiés d'organisations spatiales nationales et internationales experts de l'industrie spatiale ont fait des cours sur le droit spatial, les politiques spatiales telles que la Station internationale des débris spatiaux Galileo, partenariat public et privé dans les activités spatiales. Les étudiants devaient se pencher sur un cas pratique. Il s'agissait du thème suivant : "L'utilisation de l'espace et les applications spatiales à l'appui de la simulation des appels d'offres internationaux". Les étudiants ont eu la possibilité de tester leurs communications et leurs capacités analytiques et de mettre en pratique les connaissances acquises à l'université. Les résultats ont été publiés récemment.

Le prochain cours d'été sur le droit et la politique spatiale se tiendra en septembre 2008, sans doute en Italie. Nous avons également la compétition Manfred Lachs. Les préliminaires pour cette compétition 2007 Manfred Lachs se sont tenus au niveau régional en Europe, en Amérique du nord et dans la région Asie-Pacifique. La partie européenne de ce concours s'est déroulée à l'Université de Paris XI en France. Quatre équipes venant de la Belgique, des Pays-Bas et de la Pologne ainsi que de l'Allemagne. L'Université de [inaudible] a emporté la série européenne 2007 et l'équipe de l'Université de [inaudible] a représenté l'Europe pendant le 58^{ème} Congrès astronautique international à Iderabad. Il y a eu les demi-finales en Australie. L'Université de Quinlans est arrivée en finale et a rencontré l'Université Georges Washington. C'est l'Université Georges Washington qui l'a emporté. La série régionale européenne, la 17^{ème} compétition Manfred Lachs, aura lieu à Riga les 16 et 18 avril prochain. Les demi-finales et finales auront lieu pendant le Colloque IISL 2008 à Glasgow en Écosse.

L'IISL organise chaque année également le Forum des praticiens, le Forum 2007 s'est déroulé le 27 avril au siège de l'ESA à Paris. Quarante participants venant de différentes organisations institutionnelles, commerciales et universitaires ont participé à ce forum qui abordait le thème suivant : "Développements récents dans l'industrie spatiale européenne ; aspects juridiques". Le forum suivant se tiendra en décembre 2008. Les dates précises n'ont pas encore été fixées.

L'ISSL et l'ECSL ont organisé un colloque d'un jour pendant la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique du COPUOS en mars 2007. Le colloque comprenait des rapports des institutions nationales et internationales du droit spatial sur le thème "Renforcement des capacités en matière de droit spatial". La première session portait sur la formation et l'éducation et la deuxième session portait sur la formation et la mise en place des capacités.

À la quarante-septième session du Sous-Comité juridique du COPUOS, l'IISL et l'ECSL ont organisé un colloque de deux jours "Implications juridiques des applications spatiales pour le changement climatique mondial". Notre activité c'est la publication de bulletins. Dans le prochain numéro du bulletin, le numéro 36-37 qui sera publié au mois d'avril, vous trouverez des articles notamment sur les activités ESCL pour la période 2007-2008, la résolution 62-101 de l'Assemblée générale concernant la pratique des États et des organisations internationales en matière d'immatriculation des objets spatiaux, ainsi que le Traité de Lisbonne qui a été signé à Lisbonne en 2007. Pour toute autre information, je vous

renvoie au site Internet du Centre européen et je vais demander à ma collègue de présenter les activités de l'ESA.

Mme M. VINCENT (ESA) [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Je vais vous présenter les activités de l'ESA en 2007 dans le domaine du droit spatial. L'ESA est toujours représentée au Sous-Comité juridique du COPUOS et dans ses groupes de travail. Les représentants de l'ESA publient également des études juridiques sur différents aspects du droit spatial mentionnant la participation de certains représentants du département juridique de l'ESA dans le commentaire de Cologne du droit spatial qui est un projet conjoint de l'Institut du droit aérien et spatial de l'Université de Cologne et du Centre aérospatial allemand. Les représentants du département juridique de l'ESA continuent à donner des cours notamment le programme d'été de l'ISU, le programme ACER de l'Université Paris XI, la conférence sur "L'être humain dans l'espace" organisée par la Fondation des sciences européennes, l'ESA et l'ESPI. Un forum sur la société civile et l'espace extra-atmosphérique 2007 organisé par le bureau CONGO de Vienne et l'Atelier de la Commission spatiale de la société française du droit aérien et spatial. Les présentations portaient notamment sur les implications juridiques dans les domaines suivants : les vols spatiaux habités et les programmes d'habitation, navigation par satellite, politique de lancement, typologie et pratiques des accords spatiaux internationaux, institutions spatiales européennes internationales mettant l'accent tout particulièrement sur les aspects institutionnels des activités spatiales européennes, activités commerciales dans l'espace, aspects juridiques des débris spatiaux et législations spatiales déterminant les activités spatiales.

Pour ce qui est des législations spatiales relatives aux activités spatiales, nous voyons que cela figure également à l'ordre du jour du Sous-Comité. Sur ce point, l'ESA à maintes reprises s'est félicitée des efforts déployés par les États membres et nous allons continuer à participer aux débats sur ce point important. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Mme l'observatrice de l'ESA de nous avoir présenté les activités de l'ESA dans le domaine du droit spatial en 2007 et nous remercions votre collègue qui nous a parlé des activités du Centre européen du droit spatial. Vous nous avez parlé également des nouveaux dirigeants de l'ISPS, Gabriel Lafferanderie qui a renoncé à son poste. M. Lafferanderie a participé aux travaux du Sous-Comité juridique en tant qu'observateur de l'ESA et en tant que Président de l'ICSL. L'année dernière déjà, nous avons reconnu son rôle et nous

l'avons honoré lorsque nous avons appris qu'il ne pourra plus participer aux travaux de nos Sous-Comités à l'avenir. Je voudrais le féliciter par votre intermédiaire, pour son élection à la présidence honoraire de l'ICSL et je voudrais présenter nos félicitations au Pr Sergio Marchisio qui est devenu le nouveau président et qui participe en sa qualité de délégué de l'Italie au Sous-Comité juridique, et féliciter également les vice-présidents respectifs. Voilà les commentaires que je voulais faire suite au rapport sur les activités du Centre européen du droit spatial et le rapport sur les activités de l'ESA.

La Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Vous avez déjà dit ce que je voulais dire mais en tout cas, je me permets d'exprimer mes sentiments de grande satisfaction en sachant que notre ami qui nous manque beaucoup, notre ami et collègue Gabriel Lafferanderie, en reconnaissance mondiale de sa contribution à l'évolution du droit de l'espace. Je suis vraiment personnellement mais aussi en tant que délégation grecque, nous sommes vraiment très contents de savoir que comme témoignage à sa contribution à notre discipline, le Centre européen du droit spatial a voulu le nommer Président honoraire à vie. À cette occasion, je voudrais aussi dire comment Gabriel Lafferanderie nous manque, parce qu'avec ses interventions très animées, inspirées, nous tous ici pour voir d'une manière hautement humaine et humaniste, les grands problèmes de l'humanité concernant ses activités dans l'espace extra-atmosphérique.

À cette occasion, Monsieur le Président, je voudrais aussi par votre aimable intermédiaire, féliciter et souhaiter un grand succès à notre aussi grand ami et collègue Sergio Marchisio, pour son élection à la présidence du Centre européen qui n'est pas limité dans ses activités intra européennes, mais maintenant c'est une organisation scientifique de grande envergure et surtout avec ses liens préférentiels avec la jeunesse, qui ne sont pas seulement la jeunesse des juristes mais aussi la jeunesse des économistes et des sciences politiques. Voilà, Monsieur le Président, la raison de mon intervention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour votre intervention. Je viens de recevoir la demande du Pr Williams, Présidente du Comité spatial de l'ILA, qui me demandait de lui permettre de compléter sa déclaration. Vous avez la parole Mme.

Mme M. WILLIAMS (ILA) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président, de me redonner la parole. Je voudrais simplement ajouter

ce qui suit. Un certain nombre de membres du Comité spatial de l'ILA avec d'éminents experts dans le domaine, venant aussi bien des pays développés que des pays en développement contribuent à un livre intitulé "Droit spatial", en espagnol "Derecho espacial", livre qui va être publié par une entreprise juridique importante en Argentine. La raison d'être de ce volume qui fait partie d'une collection de 28 volumes portant sur différents aspects du droit commercial international et national ainsi que le droit comparatif, et le fait qu'il n'existe pas beaucoup de livres sur cette question en espagnol à l'intention des pays hispanophones. Ce livre comportera l'analyse des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, les principes de l'ONU ainsi que les contributions sur les principaux sujets pertinents. Ce livre va être envoyé à l'éditeur sous peu. Nous sommes sur le point de traduire un certain nombre des contributions, ce qui n'empêche que si vous souhaitez envoyer vos contributions, vous pouvez encore le faire d'ici la fin avril. Si vous souhaitez apporter votre contribution, vous pouvez faire votre contribution dans n'importe quelle langue, pas forcément en espagnol, mais il serait très utile d'avoir votre contribution sur la question. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci Mme pour cette information complémentaire très utile. Je pense que nous avons épuisé la liste des délégations et des observateurs qui souhaitent intervenir au titre du point 7 de l'ordre du jour, "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Je vais dès lors ne pas m'attarder sur ce point.

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Nous allons passer immédiatement au

point suivant, à savoir "Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace", point 9 de l'ordre du jour. Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir au titre de ce point 9 de l'ordre du jour, "Sources d'énergie nucléaire dans l'espace"? Je n'ai pas de délégation inscrite sur la liste mais je vous pose quand même la question, y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir maintenant? Cela ne semble pas être le cas. Je vais bientôt lever la séance pour que le groupe de travail sur le point 6 de l'ordre du jour puisse se réunir sous la présidence de M. Cassapoglou.

Avant de ce faire, je voudrais vous informer de notre programme pour demain matin. Nous allons nous retrouver à 10 heures précises. Ensuite, nous allons poursuivre l'examen du point 6 de l'ordre du jour, "État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace", et le point 7 "Information concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial". Nous allons également poursuivre l'examen du point 9, "Sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Comme il a été décidé précédemment, nous allons entamer l'examen du point 8 a) de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace", sous la direction du Pr Monserrat Filho. Ainsi le groupe de travail sur ce point pourra se retrouver pour sa première séance. Voilà ce qui vous attend demain matin.

Nous allons également vous rappeler qu'à 19 heures il y aura une réception organisée par la République tchèque à la Mission permanente de la République tchèque à Vienne à la Penvinger Strasse n° 11-13. Il s'agit de la station de métro Itsing.

Y a-t-il des commentaires quant à ce programme de travail pour demain? Non, très bien, la séance est levée jusqu'à demain matin 10 heures.

La séance est levée à 16 h 04.